



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
ANGERS

Photo
à coller

DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Commission d'admission en cours de cursus (2^e cycle)
Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique
option ART mention ECRAn (Ecriture Cinématographique en Récit Animé)
(DNSEP valant grade master)

DATE DE LA COMMISSION : [entretien le 12 ou 13 avril 2023 en visio conférence, caméra obligatoire](#)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS ET DE LEUR PAIEMENT : [15 mars 2023](#)

DOSSIER COMPLET À ENVOYER PAR VOIE NUMÉRIQUE À : angers-commission@talm.fr

■ DEMANDE D'INTÉGRATION

4^e année (M1)

5^e année (M2)

■ IDENTITÉ DU CANDIDAT

NOM

PRÉNOM

NOM DE NAISSANCE

SEXE Masculin Féminin

Je m'identifie comme :

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE (département / ville / pays).....

NATIONALITÉ

ADRESSE

.....

CODE POSTAL

VILLE

TÉLÉPHONE PORTABLE.....

TÉLÉPHONE FIXE

COURRIEL

■ **ÉTUDES SUPÉRIEURES** (*joindre les justificatifs et indiquer toutes les années post BAC*)

Année universitaire (ex : 2021-2022)	Établissement / Ecole (nom et adresse)	Nom du diplôme (préciser si préparé ou obtenu)

■ **STAGE et/ou EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EN RELATION AVEC LA FORMATION** (*joindre les justificatifs*)

Structure (nom et ville)	Stage ou expérience professionnelle (missions réalisées)	Durée du stage

Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs appliqués par TALM et de leurs conditions de remboursement décrits dans la délibération N° 617-2022 disponible sur le site internet de TALM : <https://esad-talm.fr/fr/les-admissions/l-entree-en-deuxieme-cycle-4e-et-5e-annees/les-commissions-art>

Je reconnais avoir pris note que tout dossier incomplet (administratif et plastique), sera rejeté.

Date et signature



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
ANGERS

NOTICE à conserver

Commission d'admission en cours de cursus (2^e cycle) Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique option ART mention ECRAn (Ecriture Cinématographique en Récit Animé) (DNSEP valant grade master)

DATE DE LA COMMISSION : [entretien le 12 ou 13 avril 2023 en visio conférence, caméra obligatoire](#)

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS ET DE LEUR PAIEMENT : **15 mars 2023**

DOSSIER COMPLET À ENVOYER PAR VOIE NUMÉRIQUE À : angers-commission@talm.fr

■ À qui est destinée cette commission ?

- aux étudiant.e.s déjà inscrit.e.s dans une autre école d'art agréée par le ministère de la Culture et de la Communication ;
- aux étudiant.e.s ou diplômé.e.s d'un autre cursus artistique français ou étranger.

Le ou la candidat.e doivent justifier de 180 crédits (intégration en semestre 7 – 4^e année) ou 240 crédits (intégration au semestre 9 – 5^e année) pour une inscription définitive à l'école.

Ils peuvent avoir été obtenus dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Pour les diplômes obtenus hors de l'Union européenne, ces derniers feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français.

■ Constitution du dossier administratif

- Une photo d'identité, format standard, à coller sur le formulaire d'inscription (pas de photocopie de photo) ;
- Un paiement de 50,00 € par dossier (par chèque à l'ordre de DDFIP, par virement bancaire (RIB à la page 5 du présent dossier), par carte bancaire ou espèces au secrétariat de l'école. **Attention ! Précisez votre prénom et nom ainsi que la commission à laquelle vous postulez au dos du chèque ou dans le motif du virement bancaire ;**
 - Pour les candidat.e.s français.e.s
 - Une photocopie du relevé de notes du baccalauréat.
 - Une photocopie des évaluations semestrielles et des diplômes depuis le début des études supérieures.
 - Une photocopie du certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).
 - Pour les candidat.e.s étranger.e.s
 - Une photocopie des diplômes et des relevés de notes, en traduction assermentée.
 - La copie du **TCF ou du DELF niveau B2 minimum** délivré par l'un des centres agréés par le CIEP (Centre international d'études pédagogiques, www.ciep.fr).
Les diplômes chinois doivent **en plus** être accompagnés du Certificat d'authentification (*Credentials report* délivré par China Academic Degrees and Graduate Education Development Center, CDGD).

Le dossier administratif devra être en 1 seul PDF (c'est le seul format accepté)

■ Constitution du dossier de pré-sélection

Intégration en 4^e année

- Une lettre de motivation
- Une note d'intention présentant le projet que le candidat souhaite mener dans le cadre de la formation
- Un dossier artistique ou portfolio composé d'une sélection d'une quinzaine de travaux personnels et de leurs textes argumentatifs, il pourra contenir des liens hypertextes vers YouTube, Vimeo, etc.
- Un projet d'échange international ou de stage qui a lieu au deuxième semestre, les lieux conventionnés avec l'école : <https://esad-talm.fr/fr/l-international/outgoing-student>
- Un CV (deux pages maximum).

Intégration en 5^e année

- Une lettre de motivation
- Une note d'intention présentant le projet de diplôme que le candidat souhaite mener dans le cadre de la formation
- Un dossier artistique ou portfolio composé d'une sélection d'une quinzaine de travaux personnels et de leurs textes argumentatifs, il pourra contenir des liens hypertextes vers YouTube, Vimeo, etc.
- Un CV (deux pages maximum).

Le dossier de pré-sélection devra être en 1 seul PDF de 20 Mo maximum (c'est le seul format accepté)

■ Déroulement de la commission

1^{re} étape : au plus tard le 15 mars 2023 – SVP n'attendez pas le dernier moment pour l'envoyer – merci

Envoi de votre dossier de candidature sur la boîte mail dédiée angers-commission@talm.fr

Vous pouvez postuler à autant d'options ou écoles que vous le souhaitez, si vous effectuez plusieurs demandes, il convient de faire un dossier de candidature complet pour chacune d'entre elles.

2^e étape : 27 mars 2023 – Présélection des dossiers

Après une sélection sur dossier, les candidat.e.s retenu.e.s recevront une convocation pour un entretien oral dix jours à quinze jours avant la date de l'entretien. L'entretien aura lieu en distanciel via la plateforme teams, il n'est pas nécessaire d'installer de logiciel mais une caméra est obligatoire.

3^e étape : 12 ou 13 avril 2023 – Présentation devant un jury

Entretien oral en visio sur Teams devant un jury pour présenter le dossier plastique composé de travaux originaux.

■ Contact et envoi des pièces du dossier

Contact :

Soizic Lebrun – 02 72 79 86 91 / angers-commission@talm.fr

Les 2 documents PDF :

- **Dossier administratif**
- **Dossier de pré-sélection**

sont à envoyer au plus tard 15 mars 2023 à : angers-commission@talm.fr

Le règlement des frais de dossier devra avoir été acquitté à cette même date.

■ Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte		Clé RIB	Domiciliation		
10071	49000	00002000671		83	TPANGERS		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1490	0000	0020	0067	183	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

ESAD TALM - SITE ANGERS REGIE DE RECETTES

Notez bien que conformément à la délibération 617-2022 : « *Aucun remboursement des frais d'inscription de 50 € pour les concours d'entrée ou les commissions d'admission en cours de cursus, ne sera accordé et ce quand bien même les personnes se désisteraient au préalable et ne participeraient pas aux concours ou commissions* ».

A noter : Pour toute information sur les frais de scolarité, vous pouvez vous reporter à la délibération n° 617-2022 sur notre site internet : <https://esad-talm.fr/fr/les-admissions/l-entree-en-deuxieme-cycle-4e-et-5e-annees/les-commissions-art>